N°: 2023_06_07_10

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publie le

ID: 005-200067825-20230607-2023 06 07 10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille vingt trois, le sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	01/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/06/2023

OBJET:

Versement d'un fonds de concours aux communes de Gap et Tallard suite à la dissolution du SIVU de l'aéropole Gap Tallard.

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON, M. Jean-Baptiste AILLAUD, M. Patrick ALLEC, M. Serge AYACHE, M. Christian MULLER, M. Rémi COSTORIER, M. Michel GAY-PARA, M. Claude NEBON, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, M. Denis DUGELAY, Mme Monique PARA-AUBERT, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Annie LEDIEU, Mme Claudie JOUBERT, M. Roger DIDIER, Mme Maryvonne GRENIER, M. Olivier PAUCHON, Mme Rolande LESBROS, M. Jérôme MAZET, Mme Paskale ROUGON, M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude BOUTRON, Mme Ginette MOSTACHI, M. Pierre PHILIP, Mme Chantal RAPIN, M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD, M. Richard GAZIGUIAN, Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Gérald CHENAVIER, M. Hervé COMBE, M. Christian HUBAUD, M. Guy BONNARDEL Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

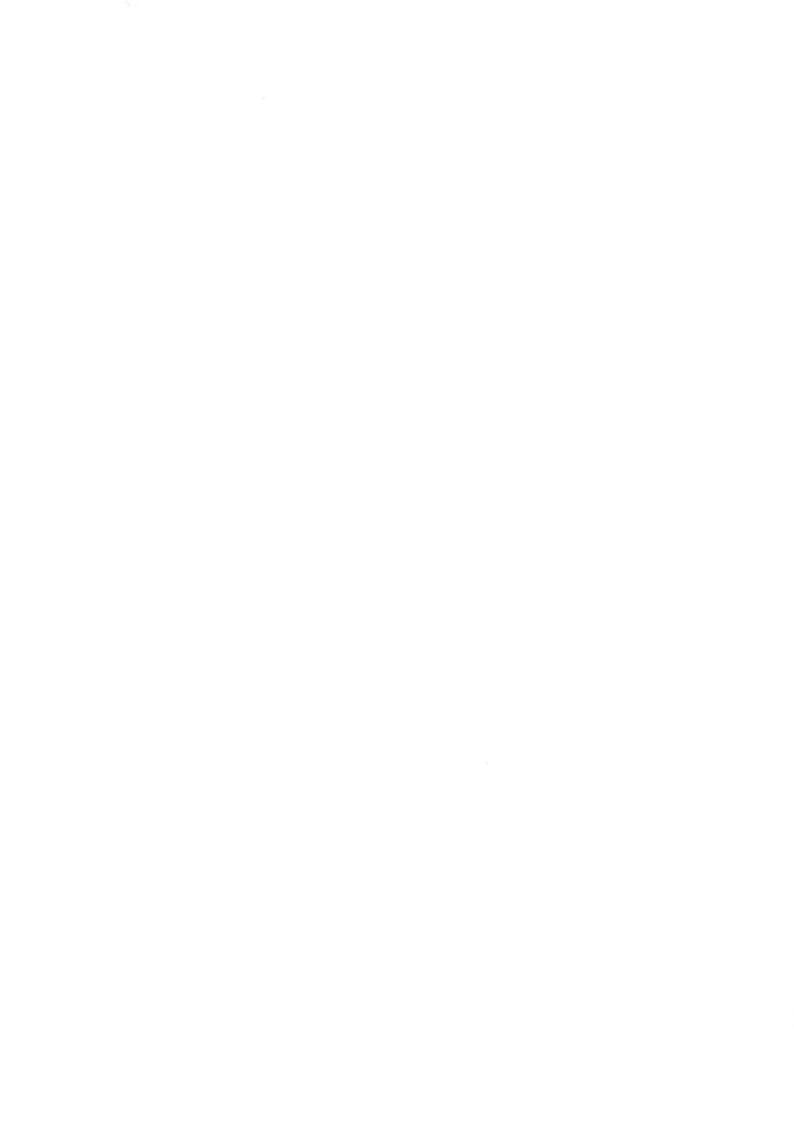
Excusé(es):

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Daniel BOREL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Serge AYACHE, Mme Laurence ALLIX procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s):

M. Rémy ODDOU, M. Thierry PLETAN, M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement au transfert à notre Communauté d'Agglomération de la zone d'activités de Tallard créée et gérée par le SIVU de l'aéropôle de Gap-Tallard.

Ce transfert est effectif suite à l'arrêté préfectoral n°05-2019-12-31-002 du 31 décembre 2019 prononçant la dissolution du SIVU de l'aéropôle de Gap-Tallard.

Par délibération du 12 février 2020, le conseil communautaire a approuvé la rétrocession à titre gratuit à la commune de Tallard d'un certain nombre d'ouvrages et de foncier et a validé le principe selon lequel le résultat comptable du SIVU constaté au moment de la dissolution fera l'objet d'un fonds de concours de notre agglomération vers les deux communes de Gap et Tallard, déduction faite du minimum financier nécessaire à l'entretien de la zone d'activités.

Compte tenu de ces éléments, il convient aujourd'hui de fixer le montant du fonds de concours revenant aux deux communes concernées.

L'excédent constaté à la clôture du SIVU était de + 495 792.70 €.

Un certain nombre de factures ont été payées par notre agglomération mais avaient été engagées avant la dissolution du syndicat pour un total de <u>78 671.85 €.</u>

Le montant nécessaire à l'entretien de la zone d'activité a été évalué à <u>55 000 €</u> et comprend principalement le déneigement, l'éclairage public et l'entretien des voiries et des espaces verts.

Enfin, la commune de Tallard devait reverser à la commune de Gap un reliquat de Cotisation Foncière des Entreprises de <u>85 957.95</u> €. Ainsi, il convient donc de valider le versement d'un fonds de concours de **94 102.48** € à la commune de Tallard et de **266 018.38** € à la commune de Gap.

La commune de Tallard souhaite que le versement de ce fonds de concours finance la construction d'un centre technique municipal évalué à 1 300 000 € HT.

La commune de Gap a lancé un programme de rénovation de l'ensemble de ses groupes scolaires, et de ses centres sociaux et crèches. Ce programme a débuté en 2022 et s'achèvera en 2026 pour un montant total de 21 000 000 € HT. La ville de Gap souhaite financer une partie de ces investissements par ce fonds de concours.

Les deux communes devront déposer un dossier de demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération.

Décision:

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 30 mai 2023.

<u>Article unique</u>: d'approuver le versement de fonds de concours aux communes de Gap et Tallard, selon le détail suivant:

- Gap: 266 018.38 € pour la rénovation des groupes scolaires centres sociaux et crèches.
- Tallard: 94 102.48 € pour la construction d'un centre technique municipal.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR: 53

Le Président

Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance

Rolande LESBROS

Transmis en Préfecture le :

1 4 JUIN 2023

Affiché ou publié le :

1 4 JUIN 2023